



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 13 MAI 2024 À
19H32 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
4. SPORTS ET LOISIRS
 - 4.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES JEUX D'EAU AU PLATEAU SPORTIF
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-05-8173 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil un procès-verbal de correction daté du 9 mai 2024, corrigeant les mentions « projet » au règlement final 2023-504, qui indiquait, à tort, qu'il s'agissait d'un projet de règlement alors qu'il s'agissait du règlement final.

4. SPORTS ET LOISIRS

4.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES JEUX D'EAU AU PLATEAU SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été en appel d'offres sur le site SEAO pour la confection et l'installation de jeux d'eau pour le plateau sportif ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois soumissions qui ont été étudiées par un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

R-2024-05-8174 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accorde le contrat des jeux d'eau à Simexco inc., pour la somme de 304 683,75 \$, toutes les taxes étant incluses ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer tout document nécessaire à l'octroi de ce contrat ;





QUE les sommes nécessaires pour l'octroi de ce contrat seront payées de la manière suivante :

- En partie par la Fondation des Sports et des loisirs de Beauceville ;
- En partie, par la subvention du ministère de l'Éducation (programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – PAFIRSPA).

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Serge Vallée lit une lettre de Luc Provençal, député, reçue par le maire, François Veilleux, concernant le PAVL et indiquant qu'une somme de 30 000,00 \$ serait reçue par la Ville pour l'année 2024-2025, en plus d'une somme de 20 000,00 \$, du budget discrétionnaire de la ministre. Il s'agit du PAVL, volet PPA.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-05-8175 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h38

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

